

VILLE DE TOURBES

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 27 OCTOBRE 2015

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique, le mardi 27 OCTOBRE 2015 à 20h30 sous la Présidence de Mr le Maire.

Présents : 15 membres

Mr Christian JANTEL Maire

Mme Mélanie MUR 1<sup>er</sup> Adjoint

Mr Michel VINCENT 2<sup>ème</sup> Adjoint

Mme Cristelle MORENO 3<sup>ème</sup> Adjoint

Mmes Carole BONNET , Liliane DAMIENS, Marie-Carmen LOUSTALET , Christine RENAUDEAU

Mrs Richard BORON, Jean-Luc GUIRAUDOU , Christian LOPEZ, Didier LOUSTALET, Luc MARCO ,

Lionel PUCHE, Guillaume ROUSSILLON

Absents excusés : 4 membres (dont 4 pouvoirs)

Mme Alix PICHON-MATHIEU donne pouvoir à Mr Christian JANTEL

Mme Sylvie MEUNIER donne pouvoir à Mme Mélanie MUR

Mme Angélique GAURET donne pouvoir à Mr Christian LOPEZ

Mr Frédéric SERVELLERA donne pouvoir à Mr Jean-Luc GUIRAUDOU

Secrétaire de la séance et rédacteur du Procès Verbal : Michel VINCENT

ORDRE DU JOUR

1) **Approbation du Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du mardi 1<sup>er</sup> septembre 2015 :**

- Vote du Compte Rendu : 19 Pour (y compris les 4 pouvoirs)

2) **Délibérations :**

-----Régime indemnitaire :

Le régime indemnitaire a été instauré au profit des agents communaux le 11 mai 2011.

Il a donné lieu à l'établissement d'une délibération fixant la mise en place du régime de l'I.H.T.S (indemnité horaire de travail supplémentaire) et de l'I.A.T (indemnité d'administration et de technicité) pour chaque catégorie d'agents (annexe 1).

Cette délibération ne définissant pas avec précision les critères d'appréciation pour l'octroi ou non de cette indemnité (I.A.T), M. le maire propose de revoir par une délibération annulant la précédente, les conditions d'attribution suivant modèle joint (annexe 2).

Mr Richard BORON : nous avons déjà voté en 2014 pour que la méthode d'attribution de l'IAT soit revue pour 2015 et rien n'a été fait. Si on révisé les IAT pour les agents pourquoi ne pas également réviser l'indemnité de Mr le Maire ainsi que celle des Adjointes car il s'est aperçu que du mois de juin à septembre 2015, chaque fois qu'il venait à la Mairie il n'y voyait pas beaucoup d'élus.

Mr Lionel PUCHE : En ce qui concerne les évaluations des Agents ce doit être le supérieur hiérarchique qui doit les définir. Il n'est pas normal que l'on touche à l'IAT, elle doit être fixe mais pourquoi pas mettre en place une prime supplémentaire qui serait fonction de l'absentéisme.

Mr Jean-Luc GUIRAUDOU : Il est nécessaire pour lui de valoriser le travail en prenant en compte les initiatives, le travail effectif réalisé et l'absentéisme. Il est pour la fixation d'un système d'évaluation.

Mr le Maire propose donc que l'on vote sur le principe de la mise en place d'une nouvelle manière de définir l'IAT qui devra, avant application, être expliquée à tous les agents.

Résultat du Vote : 16 POUR (y compris les 4 pouvoirs)

3 CONTRE (Marie-Carmen LOUSTALET, Carole BONNET et Didier

LOUSTALET)

#### -----Renouvellement contrat avec JVS

Le contrat signé avec la société JVS en 2013 destiné à assumer la maintenance des logiciels concernant la paie, les élections, la comptabilité arrivé à échéance fin 2015. Afin de poursuivre dans les meilleures conditions l'exploitation de ces logiciels et vu la qualité des prestations fournies par JVS, il est proposé au conseil de reconduire le même contrat avec la même société pour un montant global de 4459,20 €/TTC (annexe 3). Le cout total pour 2015 était de : 4306,36€ TTC (Investissement + fonctionnement)

Résultat du Vote : Unanimité POUR = 19 (y compris les 4 pouvoirs)

#### ----- Autorisation d'ester en justice :

Afin de défendre les intérêts de la commune à charge ou à décharge, M. le maire demande au conseil, suivant l'alinéa 16 ème de l'Article L 2122-22 du CGCT, de l'autoriser, à intenter des actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, étant précisé que la délégation susvisée est une délégation générale concernant tant les actions d'agir en justice que les décisions de défendre la commune dans les actions intentées contre

elle et portant sur tous les domaines et juridictions dans lesquels la commune peut être amenée en justice.

Mr Richard BORON : vous avez cité l'article L2122-22 du CGCT mais vous nous demandez donc de voter un blanc-seing et vous pouvez donc faire ce que vous voulez.

Réponse de Mr le Maire : vous m'autorisez d'ester en justice mais les cas éventuels seront toujours présentés et débattus au préalable devant le Conseil Municipal.

Mr Lionel PUCHE pensait que nous avions déjà voté cette autorisation.

Résultat du Vote : 18 POUR (y compris les 4 pouvoirs)  
1 ABSTENTION (Richard BORON)

**----- Convention d'entretien de la RD 39 :**

La convention a pour objet de déterminer les obligations mises à la charge de la commune en matière d'entretien et de responsabilités des dépendances de la chaussée.

Cette convention s'appliquera sur la RD 39 (avenue d'Alignan) du Point Routier 32 + 270 à 32 + 907 dans la traversée de l'agglomération (annexe 4). Le département gère la chaussée mais tout le reste (trottoirs, busage, plateaux traversants) est à la charge de la commune.

Vote pour autoriser Mr le Maire à signer cette convention :

Résultat du Vote : Unanimité POUR = 19 (y compris 4 pouvoirs)

**-----Convention de groupement de commandes publiques :**

Dans le cadre des travaux prévus par le CD34 Avenue d'Alignan devant être réalisés en partenariat avec la commune de Tourbes, la présente convention a pour but la constitution d'un groupement de commandes publiques (article 8 du code des marchés publics) en vue de la passation et l'exécution d'un ou plusieurs marchés uniques relatifs aux travaux d'aménagement de la RD 39 en traverse d'agglomération pour le compte du CD 34 et de la Commune (annexe 5).

Résultat du vote : Unanimité POUR = 19 (y compris les 4 pouvoirs)

**-----Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux routiers sur les voiries communales de Tourbes à Pézenas :**

Dans le cadre des travaux de création de la liaison mode doux entre Tourbes et Pézenas auxquels chaque commune apporte son concours financier au CD 34, il est nécessaire de transférer au CD 34 la maîtrise d'ouvrage des travaux qui se dérouleront sur nos différentes communes et qui seront donc réalisés en totalité par le CD 34.

M. le Maire propose donc au conseil :

- de l'autoriser à réaliser les travaux de cette liaison mode doux,
- d'accepter que la maîtrise d'ouvrage soit transférée au CD 34 (annexe 6).

Résultat du Vote : Unanimité POUR = 19 (y compris les 4 pouvoirs)

-----**Exonération de la taxe foncière sur le non bâti pour les JA (Jeunes Agriculteurs) :**

M. le maire expose que les Jeunes Agriculteurs sollicitent la possibilité d'une exonération de la taxe sur le foncier non bâti des terres agricoles qu'ils exploitent.

Seuls les exploitants installés depuis moins de 5 ans, ayant bénéficié de la dotation jeunes agriculteurs ou de prêts JA sont concernés par cette mesure.

Ils peuvent prétendre à :

- une exonération de la part de l'Etat de l'ordre de 50% sur 5 ans maximum,
- une exonération de la part communale de 50% de 1 à 5 ans suivant la décision.

M. le maire propose que pour aider les jeunes à parfaire leur installation sur leurs exploitations agricoles, il serait bon d'abonder dans cette possibilité offerte par le CGI (code général des impôts) dans son Article 1647-00 bis.

Pour information, cette mesure ne s'adressera malheureusement qu'à très peu de candidats.

Mr le Maire propose que le Conseil Municipal vote sur une exonération d'une durée de 5 ans à partir de l'installation.

Résultat du Vote : Unanimité POUR = 19 (y compris les 4 pouvoirs)

-----**Choix des entreprises pour le raccordement des EU (Eaux Usées) à la Station de Pézenas :**

M. le maire rappelle l'appel public à la concurrence concernant les travaux de raccordement sur Pézenas, les travaux de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie en mairie :

- le mercredi 09/09/2015 à 14h00 pour l'ouverture des plis,
- le mercredi 30/09/2015 à 18H00 rapport d'analyse fait par M. VIGOUROUX (ENTECH).

Suite à l'étude approfondie de chaque proposition, il ressort que le choix définitif basé sur le meilleur rapport Qualité/Prix, proposé par ENTECH est le suivant :

Lot n°1 Entreprise EHTP (réseau de transfert) solution de base pour un montant de **598 612,40 €/HT.**

Lot n°2 Entreprise SAUR – BESSIERE (poste de refoulement) solution de base pour un montant de **242 642,30 €/HT.**

Monsieur le maire propose au conseil municipal de retenir les entreprises proposées par ENTECH pour un montant global de travaux de **841 254,70 €/HT.**

Mr le Maire et Mr BORON ont rencontré la Caisse des Dépôts et Consignation pour prendre connaissance des modalités de la mise en place d'un prêt pour financer la part qui nous revient soit 400K€ TVA comprise. Le taux proposé serait celui du livret A +/- 1 point.

Par ailleurs ce taux proposé sera indexé sur le taux du Livret A. Une question se pose sur la nécessité de contracter un prêt sur 25, 30 ou 40 ans, sur la pertinence d'inclure dans le montant du prêt le montant de la TVA ou de proposer en parallèle du prêt la mise en place d'une ligne de crédit reconductible sur 2 ans dans l'attente de la récupération la TVA.

Mr Didier LOUSTALET : il est d'après lui dangereux de contracter un prêt dont le taux serait indexé sur le taux du Livret A car si ce taux monte par exemple à 12% le taux de notre prêt serait de 13%.

Vote sur le choix des entreprises :

Résultat du Vote : 16 POUR

3 ABSTENTIONS (Marie-Carmen LOUSTALET, Carole BONNET et Didier LOUSTALET)

**-----Décision modificative du budget investissement assainissement :**

Une intervention a été nécessaire sur le réseau d'eaux usées situé rue Tour des Caves.

Elle a été confiée à l'entreprise locale L3TP

Elle a nécessité une ouverture de chaussée, une gestion de l'effluent pendant les travaux, une dépose de la canalisation endommagée, son remplacement en déviation et la fermeture de la tranchée et de la chaussée.

Ces travaux imputables au budget annexe de l'assainissement se sont élevés à la somme de 1744,80 €/TTC.

La Perception a demandé que cette dépense soit inscrite en investissement chapitre 21 du budget d'assainissement.

Ce chapitre n'ayant pas été abondé, il convient d'inscrire en modification du budget annexe chapitre 21 la dépense d'un montant de 2000,00 €.

M. le maire demande au conseil l'autorisation de modifier le budget comme présenté.

Résultat du Vote : 19 POUR (y compris les 4 pouvoirs)

**-----Carte cadeau :**

Comme chaque année, à l'occasion des fêtes de fin d'année, le conseil municipal propose à tous les agents, une carte cadeau (KADEOS) d'un montant de 200 €.

Il est demandé au conseil de reconduire cette décision pour 2015

Résultat du Vote : 19 POUR (y compris les 4 pouvoirs)

**3) Questions diverses :**

Elections Régionales : elles se dérouleront les 6 et 13 décembre et comme d'habitude un tableau des permanences sera mis en place au préalable et diffusé à tous les membres du Conseil Municipal. Les absents seront : Cristelle MORENO , Christian LOPEZ , Michel VINCENT et Mélanie MUR pour le dimanche 13.

Mme Mélanie MUR : rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Thongue disparaît officiellement le 1<sup>er</sup> janvier 2017 aussi faut-il dès maintenant réfléchir sur notre rattachement à telle ou telle agglomération. Pour cela Mme Mélanie MUR remet un document à tous les présents et propose une réunion en mairie le mardi 10 novembre à 20h30.

Mr Didier LOUSTALET revient sur le taux du prêt qui serait indexé sur le taux du livret A et précise qu'il est contre.

Mr Lionel PUCHE : Mlle Gwendoline GAURET qui a été embauchée pour les vacances d'été, il est question de la passer en CAE mais pourquoi ne pas avoir fait un appel à candidature car 2 personnes du village ont la qualification pour.

Mr Jean-Luc GUIRAUDOU : précise que nous n'avons pas proposé un CAE à Gwendoline et qu'elle a trouvé depuis septembre un travail ailleurs. Pour le CAE bien entendu nous ferons appel à candidature. Le moment venu on appréciera les candidats sur les critères de compétence et d'expérience.

Mr Lionel PUCHE : Marché aux Puces du dimanche : il remarque que les horaires ont évolué. D'autre part il était question de favoriser les commerçants de Tourbes mais l'organisateur fait venir un commerçant externe pour la restauration et le patron du restaurant n'est pas content. Lors de la 1<sup>ère</sup> édition du Marché aux Puces c'était une association qui s'occupait de la restauration. Le commerçant externe actuel paye-t-il sa place ?

Mr Lionel PUCHE : a rencontré les commerçants du marché du mercredi : ils souhaiteraient au moins pour l'hiver s'installer sur le quai car il fait meilleur. Mr le Maire répond qu'il n'en ait pas question. On a refait le quai ce n'est pas pour le dégrader.

Mr Michel VINCENT : annonce qu'il va se faire opérer du 2<sup>ème</sup> genou le 6 novembre et qu'il sera absent pendant au moins 2 mois et qu'il a décidé avec l'accord de Mr le MAIRE de ne pas percevoir son indemnité d'Adjoint pendant ces 2 mois et de la reverser au CCAS.

**L'Ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire lève la séance à 22H30**